

## Charte informatique

### ➤ UTILISATION RESPONSABLE

L'apprenant est tenu de respecter les matériels et logiciels mis à sa disposition. Il doit avoir un usage responsable et ne peut en aucun cas :

- Modifier ses équipements et leur fonctionnement, leur paramétrage ainsi que leur configuration physique ou logicielle : il ne doit pas sauvegarder, installer, importer des logiciels sans accord préalable de la Direction du Pôle Formation de la CCI des Ardennes,
- Déplacer l'équipement informatique,
- Nuire au bon fonctionnement des outils informatiques et de communication.

### ➤ UTILISATIONS PROHIBÉES

Quel que soit le moyen informatique utilisé :

- Les utilisations illicites sont strictement prohibées ainsi que celles contraires aux bonnes mœurs, à la dignité, à l'honneur et à la réputation du Pôle Formation de la CCI des Ardennes,
- Le piratage informatique est une infraction pénale : la personne qui effectue sans autorisation et intentionnellement la copie, la reproduction, l'utilisation ou la fabrication de logiciels protégés encourt une peine d'emprisonnement de 3 années et une amende d'un montant de 300 000 € (art. L335-2, L 335-3, L335-4, 343-1 du code de la propriété intellectuelle),
- L'intrusion et la connexion permanente sur les moyens informatiques par un utilisateur sont interdites.

Les apprenants peuvent engager leur responsabilité personnelle (civile et pénale) quant aux conséquences juridiques découlant de tout manquement à la présente disposition.

### ➤ UTILISATION NON ABUSIVE

L'apprenant s'engage à faire une utilisation honnête et non abusive des moyens informatiques mis à sa disposition et notamment à ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient avoir pour conséquence :

- de masquer sa véritable identité,
- de s'approprier le mot de passe ou les droits d'un autre utilisateur,
- de modifier ou de détruire des informations ne lui appartenant pas sur un des systèmes informatiques,
- d'accéder à des informations ou des données appartenant à d'autres utilisateurs sans leur autorisation,
- d'interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés ou non au réseau qui puisse porter atteinte à l'intégrité des données ou à leur confidentialité,
- de développer ou utiliser des outils mettant sciemment en cause l'intégrité des Systèmes d'Information.

### ➤ SITES INTERNET

- L'utilisation d'Internet est exclusivement réservée à des fins pédagogiques et ne nécessite pas l'implantation de logiciels. L'implantation sur disques durs de logiciels non agréés par le Pôle Formation est interdite.
- L'usage d'Internet doit se faire dans le respect de la législation française, sont donc interdits :
  - la consultation des sites contraires à la législation française,
  - ceux faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de sites pornographiques.
- L'utilisation de logiciels de jeux, de messageries instantanées et de logiciels de téléchargement est interdite.

L'attention des apprenants est attirée sur le fait que la plupart des sites Internet qu'ils visitent gardent une trace de leur passage (cookies). Dans certains cas, ces sites identifient précisément la provenance du visiteur et son identité électronique, appelée communément adresse IP (Internet Protocol).

### ➤ RESPONSABILITE CIVILE ET/OU PENALE

La violation des dispositions de la charte peut exposer l'auteur des faits à des poursuites civiles (réparation du préjudice causé) et/ou pénales, sur le fondement de la réglementation en vigueur.